

## Prestations sociales

## Les MRE des Pays-Bas obtiennent «en partie» gain de cause

Le gouvernement néerlandais s'est engagé à rétablir les MRE lésés dans leurs droits. Une décision gouvernementale avait imposé la baisse des montants des allocations des enfants des ressortissants marocains ayant choisi de retourner au Maroc. Toutefois, une loi qui annulera l'accord bilatéral de 1972 sera opérationnelle à partir de 2016.

**N**ouveau rebondissement dans l'affaire des allocations familiales des enfants de Marocains travaillant aux Pays-Bas. L'État néerlandais s'engage à exécuter les décisions de la justice concernant ces allocations familiales. Le ministre néerlandais de la Justice a, lui-même, affirmé que son pays exécutera les deux jugements relatifs à l'annulation de la mesure instaurant une diminution de 40% des allocations familiales pour les enfants de Marocains qui travaillent aux Pays-Bas et l'indemnisation des concernés et de leurs ayants droit. Pour rappel, la Cour d'appel d'Utrecht avait confirmé récemment le jugement rendu en première instance qui ordonne l'annulation de la décision du gouvernement néerlandais visant à revoir à la baisse les montants des allocations des enfants des ressortissants marocains ayant choisi de retourner au Maroc.

La Cour a appelé également le gouvernement néerlandais à rétablir les victimes plaignantes dans leurs droits en remboursant la totalité des montants soustraits avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2013, date d'entrée en vigueur de la décision. C'est près de 4.500 enfants qui sont concernés par cette mesure. «Une décision unilatérale, discriminatoire et qui est contraire à l'accord bilatéral sur la sécurité sociale établi en 1972 entre le Maroc et les Pays-Bas», avait précisé le ministre chargé des MRE, Anis Birou.

Malgré cette bonne nouvelle pour les Marocains lésés, il ne faut pas pour autant crier victoire. En effet, une loi sera opérationnelle dans quelques mois et devra annuler l'accord de 1972. La loi a été approuvée par le Parlement et de-



La situation des retraités marocains de Hollande reste encore incertaine.

La situation des retraités marocains de Hollande reste encore incertaine. vra suivre son circuit législatif pour une mise en œuvre à partir de l'année prochaine.

«Cette loi vise l'annulation de cette convention et non sa modification. Notre position est claire là-dessus et nous n'allons pas lésiner sur les moyens

pour défendre les acquis des MRE en Hollande. Au-delà de cette bataille juridique et parlementaire, l'objet même de la décision unilatérale du gouvernement hollandais est insensé et leur argument ne tient pas la route», selon Anis Birou. ■

Mohamed Amine Hafidi

## Questions à Abdou Menebhi

«Le gouvernement marocain doit faire pression sur les Néerlandais»



Abdou Menebhi, président du Centre euro-méditerranéen migration et développement (EMCEMO), basé à Amsterdam.

**Vous avez obtenu gain de cause par les tribunaux néerlandais. Êtes-vous pour autant satisfaits ?**

Non. Peut-être qu'on a gagné une bataille, mais j'ai bien peur que la guerre ne soit perdue d'avance. Le gouvernement va indemniser effectivement les Marocains lésés par cette décision de réduction de 40% des allocations. Toutefois, les mesures du gouvernement ne vont pas changer. Une loi sera opérationnelle le 1er janvier 2016 et annulera l'accord bilatéral de 1972. Elle a été adoptée et suit actuellement, son circuit législatif.

**Le controversé ministre néerlandais des Affaires sociales, Lodewijk Asscher, fera un déplacement au Maroc. Est-ce le début d'un dénouement ?**

Le déplacement du 25 mars prochain ne

concernera pas cette affaire. Les Néerlandais veulent en effet bénéficier de l'expérience du Maroc sur les questions de la radicalisation des jeunes et le terrorisme notamment.

**Avez-vous eu des contacts avec les officiels marocains pour qu'ils opèrent plus de pression ?**

Nous avons rencontré plusieurs ministres marocains, adressé une lettre au Chef du gouvernement, organisé des conférences de presse et rencontré des élus néerlandais. Je pense que le gouvernement marocain n'est pas prêt à prendre ses responsabilités et ne fait pas assez de lobbying. Si cette loi est effective, toutes les allocations, que ce soit pour les veuves, les enfants ou les retraités malades, seront supprimées. C'est un drame !

## EXPRESS

## Éducation

Université de Printemps sur les valeurs dans le système éducatif



**L**e groupe Action pédagogique pour l'éducation et la formation (APEF) organise, du 26 au 29 mars à Marrakech, la cinquième édition de son Université de Printemps sur le thème : «La question des valeurs dans le système éducatif, quel citoyen à l'horizon 2030». «Le discours fréquemment répandu sur la crise relative au système éducatif interpelle les différents opérateurs à réfléchir de manière sereine à tous les niveaux de cette crise et de ses dimensions. Il y va de l'avenir d'une société tenue à dessiner les profils éthiques et moraux des générations à venir», indique une note de présentation de cet événement. La cinquième édition de l'Université de Printemps sera une occasion de cerner les principales mutations qu'a connues le système éducatif en relation avec «les valeurs qui ont prévalu et celles qui s'effritent au regard des mutations sociales et sociétales». ■

## Artisanat

Projet de partenariat entre des artisanes marocaines et américaines

